

Bruxelles, le 30 janvier 2014

42 accidents aux passages à niveau en 2013 Le non-respect des règles de circulation a coûté la vie à 6 personnes

En 2013, malgré tous les efforts consacrés en matière de sécurité, 42 accidents se sont produits aux passages à niveau, contre 52 en 2012. Le nombre de victimes décédées en 2013 s'élève à 6, contre 13 en 2012. En marge de son programme de suppression des passages à niveau, Infrabel investit en permanence dans des mesures de sécurité aux passages à niveau et sensibilise régulièrement les usagers de la route au respect des règles de circulation. Dans le cadre de ces actions de sensibilisation, Infrabel a lancé un nouveau jeu éducatif sur la sécurité sur les voies dans les écoles primaires, et ce, à travers tout le pays.

Diminution de 20 % du nombre d'accidents en 2013

En 2013, **42 accidents** faisant **6 morts et 7 blessés graves** ont été recensés. Par rapport à l'année passée, le nombre d'accidents a diminué de 19 % et le nombre de victimes décédées de 54 % (52 accidents, 13 décès, 5 blessés graves). Pendant la période allant de 2005 à 2012, on comptait chaque année environ 55 accidents et 12 décès sur les passages à niveau.

Le réseau ferroviaire belge (un des réseaux les plus denses au monde) compte aujourd'hui **1.848 passages à niveau dont 1.611 sont publics** et 237 sont privés. Environ 95 % (1.524) des passages à niveau publics sont équipés d'une signalisation active (barrières et/ou feux de signalisation). Les 5 autres pour cent (87) sont équipés de signalisation passive (panneaux de signalisation) et se trouvent sur des lignes ferroviaires peu fréquentées (ex. voies ferrées portuaires).

⇒ Vous trouverez plus de chiffres clés concernant les accidents aux passages à niveau dans l'**annexe** de ce communiqué de presse.

Stratégie de sécurité : suppression, remplacement et remise à neuf

En 2013, Infrabel a supprimé, au total, **15 passages à niveau** (uniquement sur le réseau ferroviaire public). La meilleure façon de réduire les accidents aux passages à niveau est en effet de supprimer les croisements physiques entre les voies et la route. C'est pourquoi Infrabel souhaite, là où cela est possible, remplacer un maximum de passages à niveau par un pont, un tunnel ou une voie parallèle. Cela se fait toujours en étroite concertation avec les pouvoirs publics locaux et les riverains, partenaires privilégiés d'Infrabel pour rechercher des solutions alternatives pour la mobilité.

Lorsqu'il est impossible de supprimer un passage à niveau, Infrabel investit dans la modernisation, l'adaptation et l'entretien du passage à niveau. Ainsi, nous améliorons la signalisation (placement de feux de signalisation, de barrières supplémentaires pour les piétons et les cyclistes, etc.) et nous incitons le gestionnaire routier à effectuer les travaux nécessaires pour améliorer la visibilité des passages à niveau.

En 2013, Infrabel a investi **environ 20 millions d'euros dans la sécurité** (suppression, mais aussi modernisation) des passages à niveau. Avec le concours du Service public fédéral Mobilité et Transports, Infrabel travaille progressivement à l'augmentation de la sécurité aux passages à niveau sur le réseau belge.

Porte-parole Infrabel : Arnaud Reymann

GSM : +32 (0)477 42 43 24

E-mail : arnaud.reymann@infrabel.be / www.infrabel.be

Adresse : Place Marcel Broodthaers 2 – 1060 Bruxelles

Rôle capital pour les usagers

Toutefois, les usagers de la route jouent un rôle capital. Les causes principales des accidents restent la négligence, l'imprudence, l'empressement et le non-respect des règles de circulation aux passages à niveau. Ensemble, nous pouvons réduire le nombre d'accidents en continuant à investir dans la sécurité, mais également en étant **davantage prudents et surtout en respectant les règles élémentaires de sécurité**. Chaque victime d'un accident à un passage à niveau reste une victime de trop.

Moins de passages à niveau signifient plus de ponctualité

La suppression et le remplacement progressifs des passages à niveau ne permettent pas uniquement d'améliorer la sécurité, mais également la ponctualité. Les accidents aux passages à niveau ont des répercussions immédiates pour les voyageurs. En 2013, Infrabel a enregistré **46 887 minutes de retards** à cause d'accidents aux passages à niveau. Un résultat comparable avec celui de 2012 (46 898 minutes), mais une augmentation par rapport à 2011 avec 32 772 minutes de retard.

Sensibilisation des écoliers à travers un jeu éducatif sur la sécurité

Après avoir mené des campagnes de sensibilisation (en 2006, 2007, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013) relatives à la sécurité aux passages à niveau, Infrabel a lancé son **nouveau jeu éducatif sur la sécurité sur les voies**. Le jeu a été proposé aux élèves **de 5e et 6e années de toutes les écoles primaires belges (7 150 écoles au total)**.

Grâce au jeu, les enfants **apprendront à connaître les règles de sécurité et les risques sur et aux abords des voies** de manière ludique, tant aux passages à niveau que sur les quais. Cette campagne s'inscrit dans le prolongement du calendrier scolaire qui a été distribué au début de l'année scolaire.

Vous trouverez **plus d'informations** sur le jeu de la sécurité et sur les autres actions de sensibilisation sur notre site internet : www.infrabel.be/fr/securite/materieldeclasse

Différentes campagnes de sécurité aux passages à niveau en 2013

Le 10 avril, Infrabel, la Communauté portuaire d'Anvers, les fédérations et syndicats du transport se sont associés pour lancer une **campagne de sécurité** orientée de manière spécifique **vers les entreprises et les chauffeurs de camion dans et autour du port d'Anvers**.

Le 2 septembre, Infrabel a distribué un **calendrier scolaire éducatif** contenant des conseils avisés sur la sécurité des voies de chemin de fer à tous les élèves des écoles maternelles et primaires de Belgique, soit plus de 4 000 écoles.

Le 25 septembre, la police fédérale des chemins de fer et Securail (le service de sécurité des chemins de fer) ont organisé une **action de sensibilisation et de contrôle à l'échelle nationale** à des dizaines de passages à niveau du réseau ferroviaire belge.

Infrabel est la société anonyme de droit public chargée de la gestion, de l'entretien, de la modernisation et du développement du réseau ferroviaire belge. Elle est également responsable de l'attribution des sillons à tous les opérateurs belges et étrangers. La structure spécifique de l'actionnariat d'Infrabel lui garantit une totale indépendance. Infrabel a été créée le 1er janvier 2005 à la suite de la scission des chemins de fer belges et fait partie du Groupe SNCB. L'entreprise emploie aujourd'hui quelque 12 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2012).

Porte-parole Infrabel : Arnaud Reymann

GSM : +32 (0)477 42 43 24

E-mail : arnaud.reymann@infrabel.be / www.infrabel.be

Adresse : Place Marcel Broodthaers 2 – 1060 Bruxelles